

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Étude du bilan quinquennal de l'état des forêts
du domaine de l'État et des résultats obtenus
en matière d'aménagement durable de la forêt

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

MARS 2013





ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Étude du bilan quinquennal de l'état des forêts
du domaine de l'État et des résultats obtenus
en matière d'aménagement durable de la forêt

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

MARS 2013



DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

assnat.qc.ca

Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Valérie Roy, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : capern@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

La présidente

M^{me} Marie Bouillé (Iberville)

Le vice-président

M. Pierre Paradis (Brome-Missisquoi)

Les membres et autre député ayant participé

M. Bolduc (Mégantic)

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata)

M. Morin (Côte-du-Sud)

M. Trottier (Roberval)

M. Trudel (Saint-Maurice)

Secrétaire de la Commission

M^{me} Valérie Roy

Agent de recherche

M. Richard L'Héroult

Agente de secrétariat

M^{me} Claire Vigneault

En collaboration avec le service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Observations

- 1) Le premier régime forestier québécois a été mis en place en 1987. Il prend fin le 31 mars 2013. Ainsi la gouvernance des forêts vit une période charnière. La Loi sur les forêts conférait à l'industrie forestière la responsabilité de l'aménagement et de l'approvisionnement forestiers.

Or, la Loi sur le développement durable du territoire forestier amène des changements importants. De fait, elle confie l'aménagement et l'approvisionnement forestiers au ministère des Ressources naturelles à compter du 1^{er} avril 2013.

Pendant cette période, le forestier en chef pilote la transition et coordonne les activités de son bureau en fonction de cette nouvelle gouvernance. Il rappelle qu'un bilan sur l'aménagement durable de la forêt sera fait sous le nouveau régime forestier 2013-2018.

- 2) Le régime forestier, tel qu'il a été institué par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, s'applique aux territoires forestiers du domaine de l'État. Il ne touche donc pas aux forêts privées qui appartiennent à près de 130 000 propriétaires et couvrent 70 000 km². La gestion et l'aménagement des forêts privées sont de compétence régionale en partenariat avec les agences de mise en valeur des forêts privées. Les parlementaires souhaitent la mise en place d'une vision plus globale de la forêt québécoise qui tiendrait compte des forêts privées ainsi que des liens et des synergies entre forêts publiques et forêts privées.
- 3) L'audition du forestier en chef confirme qu'il est possible de concilier le maintien des possibilités forestières et le respect des normes en matière d'aires protégées.

Recommandations

Recommandation n° 1

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles rencontre le forestier en chef une fois par année plutôt que tous les cinq ans. De cette façon, les membres seront en mesure d'évaluer la situation au fur et à mesure et de proposer des ajustements ainsi que des correctifs ponctuellement.

Recommandation n° 2

QUE le forestier en chef actualise les données sur l'aménagement durable de la forêt de façon continue afin d'éviter que le bilan 2008-2013 ne soit déposé qu'en 2015.

Direction des travaux parlementaires

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A1A3
Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

